



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 août 2023
Français
Original : anglais

Situation au Soudan et activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution [2685 \(2023\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 3 décembre 2023 le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur son exécution. Il retrace les faits nouveaux intervenus au Soudan entre le 7 mai et le 20 août 2023 et fait le point sur la mise en œuvre du mandat de la Mission, les questions de genre étant prises en compte dans l'ensemble des activités.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. La situation au Soudan s'est nettement détériorée en raison de la poursuite des combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide depuis le 15 avril. Khartoum et les villes alentour d'Omdurman et de Bahri sont restées l'épicentre des violences. Les Forces d'appui rapide contrôlent la majeure partie de la capitale et du Darfour, à l'exception de certaines parties d'El-Fasher et de Nyala, tandis que les Forces armées soudanaises conservent le contrôle du nord et de l'est du pays, ainsi que de la majeure partie des « Deux Zones » des États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu. Les affrontements entre le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Abdelaziz Hélou (MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou) et les Forces armées soudanaises dans les États du Kordofan méridional et du Nil-Bleu ont plongé le pays dans une plus grande instabilité. Les initiatives diplomatiques régionales et internationales ont échoué à faire cesser les combats, les deux parties restant déterminées à remporter une victoire militaire.

3. En mai, le Président du Conseil souverain et Commandant des Forces armées soudanaises, le général de corps d'armée Abdel-Fattah Al-Burhan, a démis de leurs fonctions des hauts responsables, des officiers militaires et des ambassadeurs soupçonnés de soutenir les Forces d'appui rapide et a gelé leurs comptes bancaires. Il a également mis fin à la mission des fonctionnaires détachés auprès des Forces



d'appui rapide. Le 19 mai, le général de corps d'armée Al-Burhan a publié un décret démettant le chef des Forces d'appui rapide, le général de corps d'armée Mohamed Hamdan Dagalo, de ses fonctions de Vice-Président du Conseil souverain. Il a été remplacé par Malek Agar, membre du Conseil souverain à la tête du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord-faction Malek Agar. Le général de corps d'armée Al-Burhan a également nommé le général de corps d'armée Shams El-Din Kabbashi, membre du Conseil souverain, au poste de commandant en second des Forces armées soudanaises, et deux autres militaires membres du Conseil souverain, les généraux de corps d'armée Yasser Atta et Ibrahim Jaber, aux postes de commandants adjoints.

4. Dans un enregistrement audio daté du 20 juin, le général de corps d'armée Dagalo expliquait que les Forces d'appui rapide agissaient pour renverser l'ancien régime, tout en affirmant que la guerre servirait de tremplin pour atteindre les objectifs de la révolution. Le 28 juillet, les Forces d'appui rapide ont mis en ligne une vidéo du général de corps d'armée Dagalo dans laquelle celui-ci affirmait que la guerre pourrait prendre fin dans les 72 heures si les dirigeants actuels des Forces armées soudanaises étaient démis de leurs fonctions.

5. Tant les Forces armées soudanaises que les Forces d'appui rapide ont intensifié les efforts de mobilisation. Le 27 juin, le général de corps d'armée Al-Burhan a appelé la jeunesse soudanaise ainsi que « tous ceux qui étaient capables de se défendre » à rejoindre les rangs des Forces armées soudanaises. Le 3 juillet, les Forces armées soudanaises ont demandé aux unités militaires d'accueillir et d'équiper les combattants civils qui avaient répondu à l'appel. Le même jour, les dirigeants de sept communautés arabes du Darfour ont annoncé leur soutien aux Forces d'appui rapide, invoquant la nécessité d'empêcher le rétablissement de l'ancien régime, et ont exhorté les membres de leur communauté appartenant aux Forces armées soudanaises à faire défection pour rallier les rangs des Forces d'appui rapide. Les Forces d'appui rapide ont appelé d'autres chefs d'administration autochtones à faire de même. Des rassemblements de soutien aux Forces armées soudanaises ont été organisés dans plusieurs régions du Soudan. Des dirigeants de l'ancien régime, dont Ahmed Haroun, qui est visé par un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale, ont soutenu les activités de mobilisation des Forces armées soudanaises à Kassala et à Gedaref en juillet. Le 15 juillet, le général de corps d'armée Kabbashi a exprimé son soutien au dialogue politique et aux initiatives visant à mettre fin à la guerre, mais d'autres dirigeants des Forces armées soudanaises ont continué à s'opposer à des négociations avec les Forces d'appui rapide. Le 15 août, Malek Agar a présenté une feuille de route pour mettre fin à la guerre et a appelé à la formation d'un gouvernement intérimaire.

6. Face à la poursuite des violences, les efforts de paix internationaux et régionaux visant à garantir un cessez-le-feu et un accès humanitaire se sont intensifiés. Le 7 mai, au Caire, le Conseil de la Ligue des États arabes a tenu une session extraordinaire au niveau ministériel pour débattre de la situation au Soudan. Le 11 mai, à Djedda, des représentants des Forces d'appui rapide et des Forces armées soudanaises ont signé la Déclaration d'engagement à protéger les civils du Soudan, à la suite de pourparlers cofacilités par le Royaume d'Arabie saoudite et les États-Unis d'Amérique qui avaient débuté le 6 mai. Le 20 mai, les parties ont signé un accord prévoyant un cessez-le-feu de courte durée et des dispositions humanitaires au Soudan, dans lequel elles prévoyaient un cessez-le-feu initial de sept jours à l'échelle nationale, à compter du 22 mai, et avaient inscrit leur engagement à respecter le droit international. L'Accord a été largement salué par les membres de la communauté internationale et les acteurs politiques et de la société civile soudanaise. Le 29 mai, le cessez-le-feu a été prolongé de cinq jours. Toutefois, le 31 mai, les Forces armées soudanaises ont suspendu leur participation au processus de Djedda au motif que les Forces d'appui rapide avaient commis des « violations répétées ». Le 1^{er} juin, les cofacilitateurs ont

suspendu les pourparlers en raison de « violations graves et répétées » de la part des deux parties. Le même jour, les États-Unis ont annoncé des sanctions ciblant quatre entreprises affiliées aux parties belligérantes.

7. Un cessez-le-feu national de 24 heures a été conclu le 9 juin et est entré en vigueur le jour suivant ; il a été largement respecté par les deux parties. Cependant, de violents affrontements ont repris immédiatement à l'issue de cette période. Le 17 juin, les cofacilitateurs ont annoncé un nouveau cessez-le-feu national de 72 heures, qui a pris effet le lendemain. Ils ont averti qu'ils envisageraient de suspendre les pourparlers en cas de non-respect du cessez-le-feu par les parties. Le premier jour, les parties ont largement respecté le cessez-le-feu, mais les combats ont repris le deuxième jour. Cette situation a conduit les cofacilitateurs à suspendre les négociations à Djedda le 21 juin. Les cessez-le-feu ont certes contribué, lorsqu'ils étaient en vigueur, à réduire l'intensité des combats, mais les parties belligérantes ont profité des intermittences pour gagner un avantage militaire et les pillages se sont multipliés, en particulier dans les zones sous le contrôle des Forces d'appui rapide. Des pourparlers informels se sont poursuivis sous l'égide de l'Arabie saoudite par la suite. Le 27 juillet, les Forces armées soudanaises ont annoncé que des accords préliminaires avaient été conclus au sujet d'une déclaration de principes et un mécanisme de surveillance et de vérification, mais ont indiqué que des divergences importantes subsistaient quant à la présence des Forces d'appui rapide dans des infrastructures civiles.

8. Le 27 mai, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement à Addis-Abeba et a adopté la feuille de route de l'Union africaine pour le règlement du conflit au Soudan, dans laquelle figurent six éléments : la mise en place d'un mécanisme de coordination pour harmoniser les efforts régionaux et mondiaux ; la cessation immédiate, définitive et globale des hostilités ; une réponse humanitaire efficace ; la protection des civils et des infrastructures civiles ; le rôle stratégique des États voisins et de la région et la reprise d'une transition politique crédible et inclusive. Dans la feuille de route est soulignée l'importance d'un processus de paix « coordonné sous les auspices conjoints de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de la Ligue des États arabes et de l'ONU, ainsi que des partenaires partageant les mêmes idées ». Le 4 juin, Malek Agar a estimé que, étant donné que le Soudan restait subordonné à l'Union africaine, son gouvernement refusait de discuter de l'initiative.

9. Les 2 et 15 juin, à Addis-Abeba, l'Union africaine a convoqué des réunions du Groupe restreint du mécanisme élargi sur la crise au Soudan, établi dans le contexte de la feuille de route de l'Union africaine, afin de discuter de la voie à suivre. Parmi les participants du Groupe figuraient des représentants de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Union européenne, de l'IGAD, de l'ONU, de l'Égypte, du Tchad, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Arabie saoudite, du Soudan du Sud, des Émirats arabes unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis. Ils ont réaffirmé l'importance de coordonner les efforts internationaux et ont discuté des domaines d'engagement prioritaires.

10. Parallèlement, l'IGAD a convoqué un sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement à Djibouti le 12 juin et a adopté la feuille de route pour le règlement du conflit au Soudan. Grâce aux dispositions de la feuille de route, la délégation de haut niveau pour le processus de paix au Soudan a été élargie pour inclure l'Éthiopie en tant que quatrième membre, s'ajoutant à Djibouti, au Kenya et au Soudan du Sud. Le Président du Kenya, William Ruto, a été nommé à la présidence de ce nouveau quatuor. Dans la feuille de route, le quatuor a annoncé qu'il entendait organiser une réunion en tête-à-tête entre les généraux de corps d'armée Al-Burhan et Dagalo dans

un délai de 10 jours, afin d'établir un couloir humanitaire dans un délai de deux semaines et de lancer un processus politique inclusif dans un délai de trois semaines. Les autorités soudanaises ont refusé que le Kenya préside le quatuor.

11. Le 19 juin, les Ministres des affaires étrangères des États du quatuor membres de l'IGAD se sont réunis virtuellement et, le 10 juillet, les chefs d'État et de gouvernement du quatuor se sont réunis à Addis-Abeba. Un représentant des Forces d'appui rapide a également participé au sommet du 10 juillet. Le Ministère soudanais des affaires étrangères a annoncé qu'une délégation gouvernementale était présente à Addis-Abeba, mais qu'elle n'avait pas participé à la réunion étant donné qu'elle refusait que le Kenya assume la présidence du quatuor. La réunion du quatuor s'est conclue par un communiqué dans lequel le quatuor demandait notamment au sommet de la Force en attente de l'Afrique de l'Est d'envisager un éventuel déploiement afin de protéger les civils et de faciliter l'accès humanitaire. Le 11 juillet, le Ministère soudanais des affaires étrangères a rejeté tout déploiement de troupes étrangères au Soudan.

12. Le 13 juillet, l'Égypte a organisé au Caire un sommet des États voisins du Soudan, qui a réuni les chefs d'État et de gouvernement des pays voisins du Soudan, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes. Dans le communiqué final, les parties sont invitées à s'engager à observer un cessez-le-feu immédiat et durable et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan, et il est souligné l'importance de mettre fin à toute ingérence extérieure. Les participants ont souligné qu'il fallait préserver l'État soudanais et ses institutions et ont convenu de faciliter l'acheminement transfrontalier de l'aide humanitaire. Ils ont également convenu de créer un mécanisme ministériel composé des ministres des affaires étrangères des États voisins du Soudan afin de coordonner les efforts visant à régler le conflit. Les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide se sont félicitées des résultats du sommet. La première réunion du mécanisme ministériel a eu lieu à N'Djamena le 6 août.

13. Les 23 et 24 juillet, le Gouvernement togolais a accueilli une réunion des parties prenantes du Darfour, notamment des acteurs politiques et des membres de l'administration autochtone. Y ont participé les Forces d'appui rapide, mais pas les Forces armées soudanaises ni aucun des principaux mouvements armés du Darfour. Du 4 au 9 juillet, les dirigeants des mouvements armés darfouriens signataires de l'Accord de paix de Djouba ont rencontré, au Tchad, le Président tchadien Mahamat Idriss Déby Itno pour discuter de la montée de l'insécurité au Darfour, de la crise des réfugiés qui en découle au Tchad et de la nécessité de mettre fin à la guerre.

14. Les acteurs civils soudanais, notamment les forces politiques, les groupes de défense des droits des femmes, les réseaux de la jeunesse, les comités de résistance, la société civile et le monde universitaire ont également continué à s'opposer à la guerre et à appeler au dialogue. Le 13 juillet, 75 organisations de la société civile ont lancé une Déclaration de principes des acteurs civils pour mettre fin à la guerre et restaurer la démocratie au Soudan. Les acteurs civils ont coordonné et présenté des initiatives visant à faire cesser la guerre, à favoriser l'aide humanitaire et à reprendre la transition vers une gouvernance démocratique civile. De nombreuses initiatives civiles ont cherché à éviter de renforcer le pouvoir des acteurs militaires et à assurer leur retrait complet du Gouvernement. Plusieurs initiatives dirigées par des femmes ont vu le jour : celles-ci appelaient à un cessez-le-feu, mettaient en lumière les besoins humanitaires et condamnaient les violences sexuelles liées au conflit. Elles ont exigé que les femmes participent aux négociations de cessez-le-feu et à tout processus politique futur, notant le manque d'inclusivité à ce jour. Les dirigeants politiques civils se sont également rendus dans les pays voisins pour dialoguer avec les dirigeants et la communauté diplomatique.

B. Situation en matière de sécurité

15. Nonobstant les divers cessez-le-feu, les combats entre les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises se sont poursuivis sans relâche, en particulier à Khartoum, au Darfour et au Kordofan septentrional. Une recrudescence de la criminalité a été observée dans plusieurs régions du pays, y compris le pillage généralisé de biens publics et privés, de résidences, de commerces et de bâtiments de l'administration publique dans les zones principalement contrôlées par les Forces d'appui rapide. Au 15 août, le nombre de victimes à l'échelle nationale s'établissait à 1 146 morts, selon les chiffres du Ministère fédéral de la santé, outre les 12 000 personnes blessées. Ces chiffres sous-estiment probablement l'ampleur des pertes et n'incluent pas les victimes des conflits intercommunautaires. D'après les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), au 15 août, plus de 4 000 personnes avaient été tuées, dont des centaines de civils.

16. Les combats violents et les frappes aériennes se sont intensifiés à Khartoum, à Omdurman et à Bahri. Les combats se sont concentrés sur des zones stratégiques et symboliques, à savoir le palais présidentiel, les complexes militaires de Jabra et de Yarmouk (sud de Khartoum) et le quartier général de la police centrale. Les Forces armées soudanaises ont lancé d'importantes offensives, bombardant plusieurs positions des Forces d'appui rapide à Khartoum et à Bahri et près des frontières de l'État de Khartoum. Les Forces d'appui rapide ont mené des attaques contre le quartier général des Forces armées soudanaises et les zones adjacentes, assiégeant des points stratégiques. Les 22 juin, 2 et 4 juillet, les Forces d'appui rapide ont revendiqué avoir abattu des avions de guerre des Forces armées soudanaises. Le 22 juillet, ils ont dit avoir infiltré la zone militaire de Karrari, ce qui a entraîné des pertes en vies humaines et en matériel pour les Forces armées soudanaises. Le conflit s'est étendu à l'État de Gazira, où des frappes aériennes ont été signalées pour la première fois les 21 et 22 juillet, et se sont répétées à plusieurs reprises en août.

17. Au Darfour, le conflit a dégénéré en une violence systémique et ethnique contre les civils et a exacerbé les tensions intercommunautaires. Le 26 mai, le Gouverneur de la région du Darfour, Minni Minawi, a appelé les citoyens à prendre les armes face à la montée de l'insécurité. Les Forces d'appui rapide ont réussi à asseoir leur contrôle dans la plupart des régions du Darfour, y compris les principaux points de passage de la frontière et les villes stratégiques. El-Fasher et Nyala sont restées contestées, tandis que les Forces armées soudanaises ont gardé le contrôle de leurs bases à Zalingei, Daeïn et Geneina. Au Darfour septentrional, El-Fasher a été le théâtre d'affrontements le 27 mai et le 22 juin et d'échanges de tirs nourris le 16 juillet. Les Forces d'appui rapide ont investi la ville, et des renforts sont arrivés par Zalingei. Les Forces d'appui rapide ont également lancé des attaques dans d'autres régions de l'État et ont gardé le contrôle des villes de Kabkabiya, de Koutoum, de Kafod et de Tawila.

18. Dans le Darfour méridional, les affrontements se sont poursuivis à Nyala les 18 et 19 mai ; les 13 et 24 juin ; les 1^{er}, 2, 4, 20, 27 et 29 juillet et du 11 au 16 août. Les affrontements du 20 juillet ont entraîné le déplacement de plus de 5 000 familles. Au moins 17 civils ont été tués les 18 et 19 mai et 8 autres le 20 mai. En outre, les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises ont subi de lourdes pertes. Des affrontements ont également eu lieu près d'Am Dafock (12 juin), dans la localité de Bouram (14 juin), à Kass (15 juin, 6 juillet et 16 juillet avec des déplacements importants) et dans la localité de Manawashi (27 juin), Am Dafock et Manawashi étant apparemment sous le contrôle des Forces d'appui rapide. Le 16 juillet, des affrontements ont éclaté entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide dans la ville de Kass, provoquant le déplacement d'environ 4 500 à 5 000 personnes.

19. Au Darfour central, les 16, 18 et 19 mai, les affrontements entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide ont repris à Zalingei. Les hostilités ont repris les 14 et 22 juin, puis les 27 et 31 juillet, lorsque les Forces d'appui rapide ont pris d'assaut le quartier général des Forces armées soudanaises. Les 27 et 28 juin, les Forces d'appui rapide et ses milices arabes affiliées ont attaqué Zalingei et auraient pris le contrôle de la ville, à l'exception de la base des Forces armées soudanaises et des routes ralliant Geneina et Nyala. Le 5 juillet, de nouveaux affrontements ont été signalés à Zalingei et Nertiti. Les 7 et 8 août, de nouveaux affrontements ont conduit les Forces d'appui rapide à quitter Zalingei et les Forces armées soudanaises ont repris le contrôle. Toutefois, le 16 août, les Forces d'appui rapide auraient repris le contrôle de plusieurs endroits à Zalingei.

20. Le Darfour occidental a connu un envol d'attaques à motivation ethnique contre les civils, entraînant le déplacement massif des Massalit et d'autres communautés non arabes. À Geneina, entre le 12 et le 15 mai, des violences ont éclaté entre les communautés arabes et massalit. Le HCDH a signalé la présence d'un charnier à l'extérieur de Geneina, où se trouvaient les dépouilles d'au moins 87 Massalit et d'autres personnes, qui auraient été tués par les Forces d'appui rapide. Les 7 et 8 juin, de nouveaux combats ont eu lieu entre ethnies ; les Forces d'appui rapide et ses milices arabes affiliées auraient été impliquées. De ce fait, des civils blessés ont été déplacés dans les zones limitrophes et au Tchad. Le 13 juin, le frère du Sultan des Massalit a été tué. Le 14 juin, le Wali du Darfour occidental et chef de l'Alliance soudanaise, Khamis Abdullah Abbaker, également Massalit et signataire de l'Accord de paix de Djouba, a été tué le lendemain du jour où il avait accusé les Forces d'appui rapide de perpétrer des violences ethniques contre des civils. Des témoins oculaires ont imputé cet acte aux milices arabes et aux Forces d'appui rapide. Du 28 juin au 2 juillet, les milices arabes, qui seraient soutenues par les Forces d'appui rapide, ont encerclé la localité de Mornei, empêchant les habitants de partir, et ont pillé et incendié le marché, ce qui a entraîné le déplacement de plus de 17 500 familles de la ville à la date du 12 juillet. Du 24 au 26 juillet, les Forces d'appui rapide, soutenues par des milices arabes, ont attaqué Sirba (nord de Geneina), faisant au moins 32 morts et touchant 32 000 familles. La plupart des personnes ont fui vers le Tchad.

21. Dans le Kordofan septentrional, la ville d'El-Obeid a continué d'être contestée : des combats intermittents ont eu lieu dans les zones ouest et sud contrôlées par les Forces d'appui rapide. À la suite des frappes aériennes ayant ciblé El-Obeid les 20 et 21 juillet, les troupes des Forces d'appui rapide se seraient déplacées à Oum Raouaba, où elles ont établi de nouveaux points de contrôle et se sont battues avec les communautés locales le 23 juillet. Le 26 juillet, les avions des Forces armées soudanaises auraient bombardé la route El-Obeid-Bara-Khartoum, détruisant quatre véhicules des Forces d'appui rapide. Le 1^{er} août, des véhicules des Forces armées soudanaises sont arrivés à Oum Raouaba et ont attaqué trois points de contrôle des Forces d'appui rapide. Les Forces d'appui rapide auraient également attaqué Rahad, Barra et la ville de Cheikan, tandis que les Forces armées soudanaises continuaient d'envoyer des renforts depuis le Kordofan méridional.

22. Dans le Kordofan méridional, des éléments du MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou ont tenté de progresser dans les territoires contrôlés par le Gouvernement. À la suite des affrontements des 7 et 8 juin, les forces du Mouvement ont tenté d'étendre leur présence à Bouram. Le 16 juin, des combats ont sévi dans la ville de Habila et, le 18 juin, certains des éléments auraient tenté d'attaquer un camp des Forces armées soudanaises au sud de Kadougli. Les 1^{er} et 2 juillet, le MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou aurait pris le contrôle d'autres bases des Forces armées soudanaises à Talodi. Des affrontements ont continué d'être signalés tout au long du mois de juillet à Bouram et Habila. Le MPLS-N-faction Abdelaziz Hérou a investi Kadougli et a poursuivi ses attaques tout au long du mois de juillet. Le 16 août, les forces du MPLS-

N-faction Abdelaziz Héléou ont affronté les Forces armées soudanaises et sont entrées dans Kadougli depuis la région de Hagar el Mak. Cela a provoqué un nombre indéterminé de victimes civiles et entraîné des déplacements. Dans le Kordofan occidental, les premiers affrontements ont été signalés le 21 juillet, lorsque les Forces d'appui rapide ont attaqué un poste de contrôle des Forces armées soudanaises aux alentours de Foula. D'autres incidents ont été signalés à Foula le 16 août, lorsque les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide ont échangé des tirs. Dans le Nil-Bleu, le 25 juin, les forces du MPLS-N-faction Abdelaziz Héléou ont attaqué une position des Forces armées soudanaises au sud de Kourmouk, ce qui a causé le déplacement d'environ 6 000 civils vers l'Éthiopie. Des affrontements sporadiques se sont poursuivis dans la région, notamment les 10 et 12 juillet et le 2 août. Le 10 août, les Forces armées soudanaises ont lancé une offensive contre les positions du MPLS-N-faction Abdelaziz Héléou dans le sud de Kourmouk, suivie de mouvements au sol vers les montagnes de Jerout. Les Forces d'appui rapide ont maintenu une présence dans la partie nord-ouest du Kordofan méridional et dans certaines parties du Kordofan septentrional où des affrontements ont éclaté avec les Forces armées soudanaises.

23. Une hausse de la criminalité, qui vise notamment les locaux de l'ONU et les résidences du personnel, a été signalée. Les actes ont été largement le fait des Forces d'appui rapide ou de criminels opérant dans les zones qu'elles contrôlent. Ces actes dénotent un haut niveau d'organisation et visaient essentiellement à mettre la main sur des produits de base (essence, voitures, nourriture et eau). Les Forces d'appui rapide ont également établi des bases dans des zones résidentielles. Pendant la période considérée, 175 problèmes de sécurité ont touché le personnel des organisations rattachées au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales internationales et d'organisations intergouvernementales. Environ 60 locaux de l'ONU (bureaux, résidences, entrepôts et ateliers) auraient été pillés et quelque 230 véhicules appartenant à diverses organismes, fonds et programmes des Nations Unies auraient été détournés ou volés. Le 27 juin, des assaillants non identifiés ont tué un membre du personnel du Programme alimentaire mondial recruté sur le plan national et son fils et ont enlevé un autre fils près de la frontière entre le Tchad et le Soudan, dans le Darfour occidental. Le 3 juillet, un employé du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été tué à son domicile d'Omdurman par des membres présumés des Forces d'appui rapide.

C. Situation sur le plan des droits humains, de l'état de droit et de la protection

24. La situation des droits humains et de la protection des civils a continué à se détériorer grandement. Le nombre de victimes civiles et de blessés a augmenté, en particulier à Khartoum et au Darfour. L'escalade de la violence dans les zones densément peuplées des villes situées sur le champ d'affrontements a causé un grand nombre de victimes civiles et une destruction massive des infrastructures.

25. Au cours de la période à l'examen, la MINUATS a documenté 655 cas présumés de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits dans le contexte des violences intercommunautaires et des affrontements entre éléments armés, faisant 12 629 victimes, soit 11 907 hommes, 359 femmes et 363 enfants (138 filles et 225 garçons). Sur les 655 cas documentés, 63 seraient imputables aux Forces armées soudanaises (435 victimes), 295 seraient imputables aux Forces d'appui rapide (2 477 victimes), 192 seraient attribuées conjointement aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide (7 418 victimes), 4 seraient imputables aux Force de police soudanaise (32 victimes), et 83 seraient imputables à des groupes armés non étatiques,

y compris des mouvements armés et des milices (2 087 victimes). Par ailleurs, 18 incidents auraient été attribués à des auteurs inconnus (180 victimes). En outre, on dénombre 3 731 victimes de violations du droit à la vie (3 516 hommes, 70 femmes, 38 filles et 107 garçons) ; 7 783 victimes de violations du droit à l'intégrité physique (7 478 hommes, 130 femmes, 67 filles et 108 garçons) ; 165 victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre (4 hommes, 134 femmes et 27 filles) ; 139 victimes d'agressions physiques (121 hommes, 13 femmes et 5 filles) ; 184 victimes d'enlèvement (172 hommes, 6 femmes, 5 filles et 1 garçon) ; 471 victimes d'arrestations arbitraires (460 hommes, 6 femmes, 1 fille et 4 garçons) ; 6 hommes ont été victimes de disparition forcée et 150 hommes ont été recrutés de force par des forces armées.

26. Les frappes aériennes, principalement attribuées aux Forces armées soudanaises, ont continué de faire de nombreuses victimes parmi les civils et de provoquer des destructions massives de biens et d'infrastructures. Du 7 mai au 20 août, la MINUATS a recensé au moins 327 civils tués et environ 294 blessés, dont des enfants, par des frappes aériennes. Entre le 9 et le 12 juillet, au moins 116 civils, dont des enfants, auraient été tués par des frappes aériennes, des bombardements et des attaques ciblées, faisant de cette période la plus meurtrière à Khartoum depuis le début du conflit. Deux frappes aériennes, le 11 juillet au marché de Omdurman et le 8 juillet à Dar es-Salaam, ont tué 56 civils.

27. Au Darfour, la situation en matière de droits humains s'est gravement détériorée dans un contexte d'attaques ciblées et de violences à grande échelle. À Geneina, outre les hostilités entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, des violences ethniques ont repris. Il est inquiétant de remarquer une constante dans les menaces et le harcèlement ciblés à l'encontre des défenseurs et défenseuses des droits humains et les assassinats de personnalités de la communauté Massalit. En dehors des principales villes du Darfour, le cycle de la violence s'est étendu avec des connotations ethniques de plus en plus marquées. À Koutoum et Tawila (Darfour septentrional) et à Mornei et Masteri (Darfour occidental), les violences et les attaques contre les civils ont causé la mort d'au moins 200 civils et blessé de nombreuses autres personnes au cours de la période considérée. L'interruption continue des services de télécommunication dans tout le Darfour a posé des problèmes considérables pour les enquêtes sur les violations présumées des droits humains et du droit international humanitaire.

28. D'après les informations communiquées par le Groupe chargé de la lutte contre les violences faites aux femmes, qui dépend du Ministère soudanais du développement social, la période qui a suivi le déclenchement du conflit a été marquée par une nette augmentation de la violence de genre à Khartoum, au Darfour méridional et au Darfour occidental, de la part des Forces d'appui rapide et des combattants affiliés. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a reçu 32 rapports crédibles de violences sexuelles liées au conflit, ayant fait au moins 73 victimes. Il y a eu 5 cas en avril, 17 en mai, 7 en juin, 2 en juillet et 1 en août. Onze de ces incidents se sont produits dans l'État de Khartoum, 16 au Darfour, 3 au Kordofan, et 1 sur la route occidentale Khartoum-Medani et 1 sur la route entre Geneina et le Tchad. Les chiffres sont probablement très inférieurs à la réalité en raison de la stigmatisation ou de la peur des représailles. Des membres des Forces d'appui rapide ou des hommes portant leur uniforme auraient été identifiés comme étant les auteurs présumés de 24 cas de violence, tandis que, dans 6 cas, des hommes armés ou des hommes portant d'autres uniformes ont été identifiés comme les auteurs présumés et un membre armé d'une milice arabe a été identifié dans un autre cas. Les partenaires de protection ont estimé qu'en raison du conflit, le nombre de personnes ayant besoin de services de prévention et de répression de la violence fondée sur le genre en 2023 avait augmenté de plus d'un million, pour atteindre 4,2 millions de

personnes dans tout le pays. L'insécurité ambiante et les attaques contre les hôpitaux ont considérablement réduit la capacité de fournir des services aux personnes survivantes.

29. Il est ressorti de tous ces cas de violence sexuelle liés au conflit qu'il n'y avait pas suffisamment de refuges sûrs et de moyens pour les femmes et les enfants d'échapper à la violence. Les femmes et les jeunes filles risquaient de subir des violences sexuelles lorsque des hommes armés faisaient irruption dans leurs maisons et pillaient leurs biens. Les femmes et les jeunes filles qui se trouvaient dans des camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays et qui s'acheminaient vers des lieux plus sûrs couraient également plus de risques. Des rapports inquiétants font état d'une augmentation des enlèvements de femmes et de jeunes filles et il y a fort à craindre qu'elles soient ensuite agressées sexuellement ou réduites en esclavage.

30. Les combats ont gravement nui à la sécurité et au bien-être des enfants, multipliant par près de 10 les violations graves, les meurtres ou les mutilations à leur rencontre. L'Équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves à l'égard des enfants dans les conflits armés a vérifié 311 violations ayant ciblé 261 enfants (127 garçons, 91 filles, 43 de sexe inconnu) au Darfour, à Khartoum et au Kordofan septentrional, contre 13 violations au cours de la période précédente. Ces violations seraient imputables aux affrontements entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide (197), à des auteurs non identifiés (62), aux Forces d'appui rapide (47) et aux Forces armées soudanaises (4). L'Équipe spéciale de surveillance a vérifié 238 cas de meurtres ou de mutilations d'enfants (114 garçons, 81 filles, 43 de sexe inconnu) âgés de 1 an à 17 ans, principalement dans les États du Darfour et du Kordofan septentrional. Il a été confirmé que 13 garçons âgés de 14 à 17 ans avaient été recrutés par les Forces d'appui rapide dans les États de Khartoum et du Darfour méridional. Dix cas de viols et d'autres formes de violence sexuelle ciblant 10 filles âgées de 12 à 17 ans ont été vérifiés et attribués aux Forces d'appui rapide.

31. Depuis la libération massive de prisonniers au début du conflit, la situation dans les établissements pénitentiaires est restée relativement stable. Le 16 juin, les Forces d'appui rapide ont attaqué la ville de Dibiibat (nord de Kadougli) et ont libéré tous les détenus. Les attaques contre les infrastructures judiciaires se sont poursuivies, des tribunaux ayant été pris pour cible par des auteurs non identifiés à Omdurman, à Foula, au Darfour central et à Nyala.

32. Le 11 août, le Bureau du Procureur de l'État de Kassala a levé les mandats d'arrêt émis à Kassala le 3 août contre cinq anciens hauts responsables du Parti du congrès national, dont Ali Osman Taha et Ahmed Haroun, invoquant l'absence de fondement juridique pour l'ouverture d'une procédure pénale.

33. Au vu de la gravité de la situation, le 13 juillet, le Procureur général de la CPI, Karim A. A. Khan KC, a confirmé au Conseil de sécurité que le Bureau du Procureur de la Cour avait ouvert des enquêtes sur des faits survenus dans le cadre des hostilités qui avaient actuellement cours au Soudan.

D. Situation socioéconomique

34. L'activité économique a été gravement perturbée par le conflit en cours. En analysant les émissions de dioxyde d'azote à Khartoum, enregistrées par des outils de télédétection pour mesurer l'activité économique, on constate une diminution située

entre 33 % et 42 % au cours des trois premières semaines suivant le début du conflit¹. La capacité productive du Soudan a été fortement compromise. Les dégâts, les pillages et les destructions qui ciblent les infrastructures critiques, le secteur financier, les biens privés, les installations de production alimentaire et les marchés ont entraîné l'arrêt de la production et des activités économiques. Cette situation a provoqué un chômage de masse, la population ayant désespérément besoin d'un soutien financier à court terme et de moyens de subsistance à moyen terme. Les ménages dirigés par des femmes surtout, dont les moyens de subsistance sont généralement assurés par l'industrie manufacturière ou des emplois de service informels, ont dû payer un lourd tribut. Des institutions publiques, dont la branche de la Banque centrale du Soudan à Khartoum, ont été pillées ou détruites. Les attaques contre les succursales des banques commerciales et le pillage des banques ont entraîné des pertes financières considérables, ainsi qu'une érosion de la confiance dans le secteur bancaire.

35. Des rapports font état de graves pénuries alimentaires et d'une flambée des prix qui font que les habitants ont de plus en plus de mal à se procurer des produits de première nécessité. Le prix du pain et de la farine aurait doublé, tandis que le sucre et l'huile de cuisine ont augmenté de plus de 50 %. Les produits importés tels que la farine de blé, les médicaments et l'huile de cuisine sont restés en rupture de stock. Le poids de la hausse des prix a touché de manière disproportionnée les Soudanais et Soudanaises les plus pauvres, dont beaucoup n'ont pas pu fuir.

E. Situation humanitaire

36. Le conflit a eu des répercussions catastrophiques sur la situation humanitaire au Soudan. Les activités humanitaires ont été interrompues en raison de l'insécurité généralisée, aggravée par le pillage à grande échelle des biens humanitaires, des fournitures, du matériel de bureau et des véhicules. Un nombre record de 15,8 millions de personnes, soit un tiers de la population, avaient besoin d'une aide humanitaire avant le déclenchement du conflit. Ce nombre est passé à 24,7 millions en mai, soit une augmentation de 57 %. Les besoins de financement pour le plan de réponse humanitaire de 2023 ont augmenté de 47 %, atteignant 2,6 milliards de dollars ; seuls 25,7 % des fonds avaient été reçus au 20 août.

37. Plus de 4,3 millions de personnes ont été déplacées en raison du conflit, dont plus de 3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et environ 922 000 personnes réfugiées en République centrafricaine, au Tchad, en Égypte, en Éthiopie et au Soudan du Sud, à la date du 3 août. Ce chiffre comprend plus de 211 000 réfugiés rapatriés, dont la majorité est retournée au Soudan du Sud, et plus de 691 000 réfugiés soudanais. Plus de 366 400 personnes sont entrées au Tchad en raison des combats au Darfour, en particulier au Darfour occidental. La grande majorité des personnes déplacées ont fui l'État de Khartoum (74 %, soit 2,6 millions) et le reste des personnes déplacées ont fui le Darfour septentrional (8,1 %), le Darfour méridional (7,4 %), le Darfour occidental (4,8 %), le Darfour central (4,28 %), le Kordofan septentrional, (0,51 %), le Kordofan méridional (0,48 %) et Jazirah (0,01 %). La plupart des personnes déplacées sont restées dans des communautés d'accueil, tandis qu'un petit pourcentage s'est réfugié dans des camps ou des abris, ce qui a accru la pression sur les services disponibles. Les États accueillant le plus grand nombre de personnes

¹ Abushama, Hala ; Guo, Zhe ; Siddig, Khalid ; Kirui, Oliver K. ; Abay, Kibrom A. et You, Liangzhi. 2023, *Monitoring indicators of economic activity in Sudan amidst ongoing conflict using satellite data*, SSSP Working Paper 7. Washington: International Food Policy Research Institute (IFPRI). <https://doi.org/10.2499/p15738coll2.136724>.

déplacées sont les suivants : État du Nil (14,6 %), État du Nord (10,6 %), Sennar (8,2 %), État du Nil-Blanc (8,15 %) et Darfour septentrional (8 %).

38. En outre, des rapports ont montré qu'environ 26 200 personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays ou vers l'Éthiopie en raison des combats entre le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou et les Forces armées soudanaises dans l'État du Nil-Bleu à la fin du mois de juin. Dans le Kordofan méridional, on estime que 5 200 personnes avaient été déplacées à l'intérieur du pays en raison du conflit entre les Forces armées soudanaises et le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou et entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, tandis qu'environ 50 700 personnes avaient été déplacées dans le Kordofan occidental. Entre le 15 et le 17 août, 6 704 personnes ont été déplacées à l'intérieur de la ville de Kadougli en raison du conflit entre le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou et les Forces armées soudanaises. Environ 148 700 personnes ont fui les combats entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide, se réfugiant dans les zones contrôlées par le MPLS-N dans l'État du Kordofan méridional.

39. Le conflit a privé des millions de personnes d'un accès à la nourriture, à l'eau, à un abri, à l'électricité et aux services de base, notamment la nutrition, les soins de santé et l'éducation. Les combats urbains à grande échelle dans les zones densément peuplées et autour des infrastructures critiques ont considérablement perturbé le système de santé. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fait état d'une augmentation du nombre d'attaques et dénoncé l'occupation des établissements de santé par les parties belligérantes. L'OMS a confirmé 53 attaques contre les établissements de soins de santé, qui ont fait 11 morts et 38 blessés entre le 15 avril et le 20 août. Plus de 80 % des hôpitaux du pays sont hors service, y compris les maternités. Les épidémies – notamment de paludisme, de rougeole, de dengue et de diarrhée aqueuse aiguë – qui étaient maîtrisées avant le conflit se sont aggravées en raison de l'interruption des services de santé publique. La mobilité limitée et l'insécurité ambiante ont entravé l'accès des femmes aux soins de santé, y compris aux soins de santé reproductive. Les ressources médicales manquent pour traiter les survivantes de la violence de genre. Sur les 11 millions de personnes au Soudan ayant besoin d'une aide médicale d'urgence, 2,64 millions étaient des femmes et des jeunes filles en âge de procréer, dont plus de 260 000 femmes enceintes.

40. De nombreux groupes d'aide communautaires, tels que les réseaux de « salles d'intervention d'urgence » composées de comités de résistance, ont fourni une aide humanitaire rapide et essentielle dans les zones durement touchées en soutenant les hôpitaux, en assurant l'approvisionnement en eau et en nourriture et en aidant les femmes et les enfants en détresse. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires cherchent à collaborer davantage avec ces initiatives locales afin de répondre aux besoins considérables des régions touchées par les conflits.

III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et application de la résolution 2636 (2022)

A. Objectif 1 : soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique, la protection et la promotion des droits humains, ainsi que la paix durable

41. La MINUATS a continué d'user de ses bons offices pour contribuer à régler le conflit et préparer un éventuel retour à un processus de transition politique inclusif. La Mission a maintenu le contact avec les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide pour les exhorter à cesser les combats et à garantir un accès humanitaire sans entrave. Elle a également noué un dialogue avec des mouvements

armés et les autorités régionales au Darfour et dans les Deux Zones pour entreprendre une action de prévention des conflits. La Mission a rencontré les représentants d'initiatives civiles soudanaises visant à mettre fin à la guerre et à reprendre le processus de transition afin d'entendre leurs opinions sur la voie à suivre et de s'en faire l'écho. Il s'agissait de coalitions politiques, de la société civile et de comités de résistance. La MINUATS a organisé plus d'une dizaine de consultations virtuelles avec des groupes de femmes et des défenseuses des droits des femmes afin d'entendre et de documenter leurs points de vue sur la fin de la guerre et sur la participation des femmes aux négociations de cessez-le-feu, les besoins humanitaires spécifiques des femmes, les signalements de violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que sur le rôle des femmes dans un éventuel processus politique et de transition. La Mission a également continué de surveiller les violations des droits humains et atteintes à ceux-ci et d'en rendre compte, tout en continuant son travail de dialogue et de plaider auprès des principales parties prenantes.

42. La MINUATS a continué d'encourager les efforts visant à assurer la cohérence des initiatives de médiation internationales et régionales. Elle a appuyé les efforts visant à faire progresser les initiatives de l'Union africaine et de l'IGAD, ainsi que les pourparlers de Djedda et elle a continué de soutenir d'autres initiatives, notamment celles organisées en Égypte et au Togo. Elle a représenté l'ONU au sein du Groupe restreint de l'Union africaine en vue d'harmoniser les initiatives régionales et internationales. Le Représentant spécial a étroitement collaboré avec l'Union africaine, l'IGAD et la Ligue des États arabes, notamment lors de ses visites à Addis-Abeba du 7 au 9 juin et du 3 au 5 juillet. Il a également continué de se concerter avec les autres États Membres et les acteurs régionaux, notamment avec les représentants de l'Union européenne lors de sa visite à Bruxelles les 11 et 12 juillet.

B. Objectif 2 : appuyer les processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix

43. Après l'éclatement des combats, le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, présidé par la MINUATS, a pris contact avec les groupes armés signataires de l'Accord de paix de Djouba et les a exhortés à rester neutres. Les 17 et 23 mai, le Comité a soutenu, à distance, les autorités de l'État et les dirigeants des communautés locales pour ce qui était de négocier et de mettre en œuvre un accord de cessez-le-feu au niveau local dans le Darfour septentrional et méridional, qui est resté en vigueur jusqu'à la fin du mois de mai. Cela a permis de réduire les violences et de faciliter les efforts de protection des civils. Des efforts du même ordre, en vue de parvenir à une désescalade temporaire, ont été déployés dans les trois autres États du Darfour. Toutefois, ces efforts ont été entravés par la situation en matière de sécurité et la connectivité médiocre. En outre, le Comité a soutenu les efforts de dialogue entre les Forces armées soudanaises locales et les commandants des Forces d'appui rapide afin d'apaiser les tensions dans l'ensemble du Darfour. Après l'évacuation du personnel international des Nations Unies, le Comité a maintenu des contacts réguliers avec ses membres nationaux sur le terrain afin de surveiller la situation en matière de sécurité, de rendre compte des violations du cessez-le-feu et d'appeler à une désescalade des combats.

C. Objectif 3 : appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones

44. En dépit des difficultés considérables causées par les affrontements, la MINUATS a continué d'appuyer la promotion des droits humains et la protection des civils. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a reçu et documenté des signalements sur des allégations de violations des droits humains et atteintes à ceux-ci, y compris des violences sexuelles liées au conflit. Consciente de l'effondrement considérable de l'état de droit, la MINUATS a renforcé sa capacité à surveiller et à documenter les violations et atteintes présumées et a collaboré avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires locaux et internationaux afin de compiler des preuves en vue d'éventuelles poursuites pénales.

45. La Mission a consulté en permanence des groupes de la société civile soudanaise et des défenseurs des droits humains à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et nombre d'entre eux ont fait part de leurs préoccupations et de leurs alertes précoces. Les consultations se sont poursuivies au sujet d'une éventuelle aide au renforcement des capacités des groupes de la société civile et des défenseurs des droits humains, l'idée étant de renforcer la surveillance et la documentation des violations des droits humains et du droit international humanitaire. La MINUATS a continué de dialoguer avec les parties belligérantes au sujet des allégations de violations et d'atteintes, leur rappelant leurs obligations internationales. Elle s'est également entretenue avec des communautés de victimes à Port Soudan pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins en matière de protection.

46. Les organismes des Nations Unies ont continué de venir en aide aux personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et les organismes partenaires ont géré des cas de violence de genre et assuré des soins essentiels de santé reproductive et sexuelle, y compris la prise en charge clinique des viols. L'Organisation a également soutenu la mise en place d'espaces sûrs pour les femmes et les filles, en distribuant des trousseaux d'hygiène féminine, en formant des prestataires de services et en développant des services à distance là où l'accès physique avait été perturbé. Les entités des Nations Unies ont également intensifié leur action commune de sensibilisation. Le 5 juillet, les membres de la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du HCDH, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du FNUAP, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de l'OMS ont lancé un appel commun pour mettre fin immédiatement à la violence au Soudan, y compris la violence sexuelle en tant que tactique de guerre visant à terroriser les populations.

47. Le Service de la lutte antimines a collaboré avec les acteurs nationaux et les partenaires de la lutte antimines pour répondre au conflit. Il a diffusé des messages de sensibilisation aux risques des engins explosifs sur les médias sociaux, à la télévision et à la radio. Pour faire face à la menace croissante que représentent les munitions non explosées dans les grandes agglomérations, le Service de la lutte antimines a intensifié les activités d'éducation au danger des engins explosifs et créé un numéro d'urgence. Le Service a organisé des séances d'information sur les engins explosifs à l'intention de 66 personnes chargées de fournir une aide humanitaire (18 femmes et 48 hommes) représentant 9 entités des Nations Unies et 16 organisations non gouvernementales à Port Soudan et à Damazin. Il a également commencé à recenser des données sur la contamination par les explosifs et à établir une base données ainsi qu'à communiquer avec les partenaires humanitaires pour soutenir les activités d'intervention d'urgence.

D. Objectif 4 : appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix

48. De nombreux problèmes, notamment l'insécurité, les déficits de financement, les obstacles bureaucratiques et le pillage des locaux et des entrepôts humanitaires, ont entravé l'acheminement de l'aide. Les fournitures humanitaires n'ont pas pu être acheminées dans les zones situées en dehors des capitales des États en raison de l'insécurité. Néanmoins, le personnel humanitaire a continué de fournir une aide dans la mesure du possible. Près de 3 millions de personnes ont bénéficié d'une assistance depuis le mois d'avril. Plus de 1,3 million de personnes ont ainsi bénéficié d'une aide alimentaire en espèces ou en nature, plus de 713 000 personnes de services de santé intégrés et plus de 957 000 personnes d'un accès à des services essentiels liés à l'utilisation de l'eau.

49. La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies, Clementine Awu Nkweta-Salami, a pris ses fonctions le 15 mai et s'est rendue à Port Soudan le 8 juin. L'équipe de pays des Nations Unies a entamé un dialogue avec les partenaires de développement afin de préparer une intervention basée sur la résilience et le relèvement. L'architecture de financement commun des Nations Unies au Soudan, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix et le fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour le Soudan, a fourni des axes possibles à partir desquels ouvrir la discussion avec les donateurs pour ce qui est d'appuyer la stabilisation par zone. L'équipe de pays des Nations Unies a étudié la possibilité de transférer les fonds existants vers d'autres programmes et d'instaurer une nouvelle aide au développement dans des régions plus stables du Soudan.

50. Le 19 juin, l'ONU, l'Arabie saoudite, l'Allemagne, l'Égypte, le Qatar et l'Union européenne ont organisé une manifestation de haut niveau consacrée aux annonces de contributions, qui a débouché sur l'annonce d'un financement de 1,5 milliard de dollars pour les opérations de secours au Soudan et dans les pays voisins qui accueillent des réfugiés.

E. Questions opérationnelles et de planification relatives à la Mission

51. Compte tenu de la poursuite des combats au Soudan et des risques de sécurité à Khartoum et dans d'autres sites de la Mission, l'ONU a décidé de reconfigurer temporairement la présence de la Mission et d'établir un bureau temporaire de la MINUATS à Nairobi. La Représentante spéciale adjointe et Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies a dirigé la présence de la MINUATS au Soudan depuis Port Soudan, avec l'appui d'un nombre limité de membres du personnel, tandis que le Représentant spécial menait son travail depuis Nairobi. Une petite équipe de liaison a été accueillie par le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique à Addis-Abeba.

52. Au total, 91 personnes, dont 41 membres du personnel international et 50 membres du personnel national, ont été affectées à Port Soudan et 2 attachés de liaison politique ont été déployés à Addis-Abeba. Le reste du personnel recruté sur le plan international a été affecté à Nairobi et l'ordre d'évacuation de l'ensemble du personnel international de la MINUATS a été levé le 27 juillet. Le personnel basé sur ces trois sites a poursuivi son travail par des réunions en ligne et en présentiel avec les parties prenantes soudanaises et les partenaires régionaux et internationaux. Pour que cette configuration soit efficace, il importe que le personnel international affecté à Port Soudan soit déployé en temps voulu et que d'autres membres du personnel

puissent entrer au Soudan, par roulement, pour des déploiements de courte durée en fonction des besoins opérationnels. Les visas résidentiels et à entrées multiples de la plupart des membres du personnel de la MINUATS recruté sur le plan international ont expiré à la fin du mois de juin et doivent être renouvelés par le Gouvernement soudanais. Ce processus a été très lent en raison de la capacité opérationnelle limitée des institutions gouvernementales.

53. La Mission a suspendu tous les processus de recrutement et d'entrée en fonctions, à l'exception de ceux considérés comme essentiels. En outre, des policiers hors unités constituées affectés au Groupe consultatif sur les questions de police ont quitté la Mission et des officiers de liaison affectés au Comité du cessez-le-feu permanent n'ont pas été renouvelés. Au 20 août, la Mission comptait 250 membres du personnel civil, 2 policiers et 13 observateurs militaires.

IV. Observations

54. Le conflit meurtrier entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide est entré dans son cinquième mois, infligeant des souffrances inimaginables au peuple soudanais et provoquant une catastrophe humanitaire à l'échelle nationale. Le bilan du conflit est intolérable. Chaque jour voit croître le nombre de personnes blessées, tuées et déplacées. L'appel à la paix lancé par la population soudanaise doit être entendu maintenant.

55. Malgré les engagements proclamés en faveur de plusieurs cessez-le-feu, les deux parties cherchent encore à remporter une victoire militaire. Plus le conflit s'éternise, plus il sera difficile d'y mettre fin. La mobilisation ethnique toujours plus importante et la hausse du nombre d'attaques à motivation ethnique risquent de déclencher une véritable guerre civile, ce qui pourrait emporter des effets encore plus dévastateurs sur le peuple soudanais, la région et au-delà. L'unité et la préservation de l'État soudanais et la stabilité de la région sont en jeu. Il est grand temps que les dirigeants des deux parties déposent les armes et épargnent au peuple soudanais de nouvelles souffrances.

56. Je salue les efforts de médiation menés par l'Union africaine et l'IGAD pour mettre fin au conflit. L'ONU reste déterminée à consolider l'appui qu'elle apporte à ces processus. Je salue également les efforts décisifs déployés par l'Arabie saoudite et les États-Unis pour faciliter les cessez-le-feu, ce qui a permis d'acheminer une aide humanitaire urgente, et je me félicite de l'important communiqué du sommet des États voisins du Soudan qui s'est tenu au Caire. Toutes ces initiatives suivent le même fil rouge : appeler à une cessation permanente des hostilités, faciliter l'accès humanitaire et dialoguer avec les parties prenantes civiles dans le cadre d'un processus politique inclusif. J'exhorte les parties à reprendre de bonne foi les pourparlers de Djedda afin de parvenir à un accord général de cessez-le-feu dans les meilleurs délais et de poser les jalons du relèvement du Soudan.

57. J'invite instamment les acteurs internationaux et régionaux à assurer la cohérence des efforts de médiation afin d'obliger les parties à cesser les hostilités et à entamer un dialogue pacifique pour résoudre le conflit. La MINUATS continuera d'étudier les moyens qui s'offrent à elle pour user de ses bons offices à l'appui des efforts de paix. Je suis prêt à discuter de nouvelles mesures avec les dirigeants mondiaux afin de renforcer la coordination internationale en faveur de la paix et de la stabilité au Soudan.

58. Il est à craindre que les combats actuels érodent l'espace politique dont disposent les civils et compromettent la perspective d'une transition crédible dirigée par la population civile. Il est essentiel que le bruit des balles ne fasse pas taire la

voix de la population civile et que la promesse de la période de transition – celle d'un gouvernement pleinement civil, crédible et démocratique – soit honorée. Il est primordial d'appuyer les évolutions qui ont cours sur la scène politique civile, notamment les forces politiques, les groupes de défense des droits des femmes, les mouvements de la jeunesse et les comités de résistance, et de faire résonner leur voix. Parallèlement, j'invite les dirigeants politiques soudanais à mettre de côté leurs divergences et à travailler main dans la main pour sortir le Soudan de cette crise profonde.

59. Les groupes de femmes continuent de se mobiliser contre la guerre. Les militantes des droits des femmes de tous âges sont en première ligne des efforts civiques visant à faire pression sur les parties pour qu'elles mettent fin à la violence, respectent leurs engagements au regard du droit international et cessent toute forme de violence contre les femmes. Pourtant, elles restent en marge des négociations de cessez-le-feu et des efforts de médiation actuels. Je demande instamment à toutes les parties de faire droit à leur demande d'inclusion dans les négociations de cessez-le-feu et dans tout processus de dialogue futur. La MINUATS continuera de soutenir les groupes de femmes et de se faire leur porte-voix.

60. Les hostilités causent un effondrement de l'état de droit et empêchent de protéger les civils. Je suis profondément préoccupé par les attaques ciblées et les massacres de civils, y compris de femmes et d'enfants. Je condamne fermement les attaques à motivation ethnique au Darfour et l'assassinat odieux du Wali du Darfour occidental et d'innombrables autres Soudanais. Les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice. L'impunité qui règne et l'anarchie qui a émergé du conflit continuent de faire ressortir les vulnérabilités des civils, de déstabiliser les communautés et les institutions et de creuser la polarisation ethnique. J'appelle les parties belligérantes et les acteurs armés non étatiques à respecter les obligations que leur font le droit international humanitaire et le droit des droits humains, et à s'abstenir d'attaquer les civils et les biens de caractère civil, ainsi qu'à respecter le droit à la vie. Je me félicite que, dans certaines régions, les populations locales et les autorités de l'État aient pris des mesures proactives pour servir de médiateurs et contribuer à désamorcer la situation.

61. Je suis consterné par la multiplication des signalements de violence de genre au Soudan et je relaie l'appel conjoint lancé par les organismes des Nations Unies en faveur d'une cessation immédiate de l'utilisation de la violence sexuelle comme tactique de guerre. Les parties belligérantes sont responsables de la prévention et de la répression des violences sexuelles commises par les forces placées sous leur commandement. Je demande aux parties de se concerter avec ma représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit sur les mesures à prendre pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment en déclarant une tolérance zéro à l'égard des violences sexuelles, en établissant des procédures de reddition de comptes et en accordant un libre accès aux activités de surveillance et de prise en charge. J'appelle tous les médiateurs à œuvrer pour que les parties belligérantes s'engagent fermement à mettre fin à tous les actes de violence sexuelle liés au conflit et à veiller à ce que cette question soit ancrée dans les processus de paix en cours.

62. La hausse sensible des besoins doit être synonyme d'une intensification des opérations humanitaires et des interventions, lesquelles doivent être sous-tendues par des ressources financières et humaines importantes. Je remercie les pays donateurs de s'être engagés à financer les opérations de secours au Soudan. Toutefois, il y a encore beaucoup à faire, car le plan de réponse humanitaire pour le Soudan reste gravement sous-financé. Il importe de consentir plus de financement immédiatement ; les donateurs doivent faire preuve de plus de souplesse pour garantir l'intensification

rapide des opérations et permettre la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire vitale aux personnes vulnérables dans le besoin. J'invite également les autorités soudanaises à faciliter tous les efforts humanitaires afin d'alléger les souffrances du peuple soudanais.

63. Je remercie les pays voisins du Soudan de continuer à accueillir les réfugiés soudanais et de fournir un soutien logistique aux opérations humanitaires, y compris les opérations humanitaires transfrontalières. J'invite la communauté internationale à appuyer davantage les pays qui accueillent des réfugiés soudanais. Je tiens également à remercier les États Membres qui accueillent actuellement la présence temporaire de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan et de la MINUATS, notamment les Gouvernements de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Jordanie et du Kenya. Sans leur soutien, l'ONU n'aurait pas pu poursuivre ses opérations au Soudan.

64. Je suis effaré de voir les perspectives économiques du Soudan continuellement détruites à un moment où le pays se trouve déjà dans la tourmente économique. L'exode des entreprises aura un effet durable sur les perspectives de reprise et de reconstruction lorsque les parties au conflit décideront de faire taire leurs armes. Les hostilités vont en outre nuire à la prochaine récolte dans certaines parties du pays, ce qui accentuera l'insécurité alimentaire et entraînera une nouvelle flambée des prix des denrées alimentaires.

65. Je regrette la décision du Ministère soudanais des affaires étrangères de déclarer mon représentant spécial *persona non grata* et je rappelle que la doctrine de *persona non grata* ne s'applique pas au personnel des Nations Unies. J'appelle de nouveau le Gouvernement soudanais à respecter les cadres juridiques applicables à l'ONU, y compris l'accord sur le statut de la mission pour la MINUATS. J'invite également le Gouvernement soudanais à veiller à ce que le personnel de l'ONU et les partenaires de l'Organisation puissent entrer dans le pays en temps voulu et s'y déplacer sans entrave afin d'apporter l'appui indispensable. Le Gouvernement, pour ce faire, doit veiller à ce que les demandes de visa en suspens soient traitées en temps voulu et faciliter l'obtention des permis de voyage ainsi que les formalités douanières.

66. Je remercie mon représentant spécial, Volker Perthes, ma représentante spéciale adjointe, Clementine Awu Nkweta-Salami, et l'ensemble du personnel des Nations Unies pour leur dévouement et leurs efforts inlassables à l'appui du Soudan et de son peuple. L'ONU reste déterminé à soutenir le peuple soudanais.